



Conseil Municipal de la Commune de Gigondas

Questions à l'ordre du jour du 5 décembre 2023 – 18h

Présents : Michel MEFFRE, Véronique Cuntty, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Anne-Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Thémis SOUCHIERE-VINAY, Éric UGHETTO, Anick VINAY-SOUCHIERE

Absents excusés : Anne-Sophie AY (pouvoir à Thémis SOUCHIERE-VINAY), Jérôme BOUDIER (pouvoir à Michel MEFFRE), Caroline CHOCHOIS (pouvoir à Anik VINAY SOUCHIERE), Claudine FARAVEL (pouvoir à Céline DRUT), Frédéric HAUT

Absent : Mathieu BOUTIERE

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIERE SEANCE (7 novembre 2023)

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS MISES AU VOTE :

QUESTION N°1 : Élection du secrétaire de séance : Céline Drut

QUESTION N°2 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ : travaux de mise hors péril de la Chapelle Saint Cosme

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du code des marchés publics et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Il rappelle également l'estimation prévisionnelle des travaux qui s'élèvent à 340 000 € HT.

L'analyse de la Commission d'Appel d'Offre en date du 22 novembre 2023 a inscrit l'entreprise la mieux disante comme suit :

Lot unique	Nom du candidat	MONTANT HT
Lot unique : <i>maçonnerie de moellons et de pierre de taille sur vestige historique précieux</i>	SAS MARIANI 53 rue Berthy Albrecht - ZI Courtine III 84000 AVIGNON	282 349.94€ HT soit 338 819.93 € TTC

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à en délibérer.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°3 : Admission en non-valeur - Budget Principal 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste de demande d'admission en non-valeur communiquée par le SGC MONTEUX dont le détail est joint à la présente convocation. Les crédits budgétaires devront être prévus au compte d'imputation budgétaire suivant : article **6541 créances irrécouvrables pour 670.56 €**

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir valider la proposition.

Anne-Sophie AY s'abstient.

Voté à la majorité

QUESTION N°4 : Décision Modificative n°3 - Budget Principal 2023

Il est souhaitable que le Conseil Municipal adopte une décision modificative pour abonder les dépenses de fonctionnement du Budget Commune 2023 chapitre 67 pour 3 900 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre – article – n° d’opération - désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
67 – 6718 autres charges exceptionnelles		800 €
67 – 673 titres annulés		100 €
67 – 678 autres charges exceptionnelles		3 000 €
011 – 61551 entretien matériel roulant	3 900 €	
Total	3 900 €	3 900 €

Monsieur le Maire invite l’Assemblée à en délibérer

Anne-Sophie AY s’abstient.

Voté à la majorité

QUESTIONS DIVERSES

1. Le point sur les DPE (Diagnostics de Performance Energétique) demandés pour constituer la liste des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux :

- Les DPE ne sont pas tous terminés, quelques données manquantes devraient être amenées au dossier d’ici une dizaine de jour, selon Mr Mazaloubaud.

Plusieurs questions au sujet du DPE sont exprimées :

- C’est quoi un DPE immobilier ?

- Le DPE est-il obligatoire ?

- Le DPE engage-t-il une obligation de travaux ?

- Le DPE concerne-t-il : la vente, la location, les nouveaux contrats ou les reconductions tacites ?

- Devons-nous attendre le DPE pour commencer la rénovation, malgré la hausse des prix du fioul et la charge énergétique pour les locataires ?

A-C Mazaloubaud rappelle que le Conseil a voté pour engager un DPE, pour une vision globale des travaux à réaliser.

Mr Ughetto souhaite que le DPE puisse être établi rapidement.

Mme le Secrétaire rappelle que la collectivité peut prétendre à des aides à la condition qu’une étude énergétique soit réalisée au préalable ; la priorité étant axée sur les logements de classe énergétique E, F et G du diagnostic de performance énergétique.

2. Vigipirate : Un agent technique devra être mis à disposition à la Salle des Fêtes pour la fête des écoles, le 21 décembre après-midi.

Cela concerne chaque événement et l’organisateur est chargé de mettre en place les consignes de vigilance et mesures de sécurité prévues dans le plan VIGIPIRATE, à adapter à la sensibilité de la manifestation.

Mme Drut demande si un agent peut être disponible pour renforcer la sécurité du spectacle pour enfants « Dodo » du 17 décembre, matin. Mme le secrétaire répond non, vu qu’il s’agit d’une association et dont le spectacle est programmé un dimanche.

3. Voierie : Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise Missolin pour la réfection de voierie, qui concernera une portion de route du Colombier, derrière le château Raspail.

Mme Vinay demande quelle obligation il y a d'imperméabiliser les emplacements de stationnement ?

Mr Ughetto répond qu'il n'y a pas d'obligation, mais que les devis sont bien plus chers.

Mme Vinay demande si un devis peut être établi pour un projet de nouvelle voie d'accès entre le chemin de la Canal et la rue de la Libération.

Mr Ughetto explique que le projet serait très complexe, car traversant les vignes. Mr le Maire propose d'installer des feux de travaux pour gérer la circulation sur le chemin de la Canal ; ceci pouvant servir de test pour la fluidité de la circulation.

4. Projet - Aire de jeux : Un deuxième devis est en attente, d'ici 10 jours. Il sera nécessaire pour étudier au mieux le prochain budget communal.
5. Local commercial : l'office de tourisme ayant déménagé, Mr le Maire a rencontré la glacière, qui se demande si l'humidité des murs peut présenter un risque sur la qualité de ses produits. Elle a demandé si un droit de terrasse peut être ouvert devant le local, ou sur la place du village.
6. Dates à venir :

- le prochain **Conseil municipal** aura lieu le 19 décembre prochain à 18h. La **commission urbanisme** pourra être convoquée à 17h le même jour, pour donner suite à la dernière réunion publique sur le PLU.

- les **Vœux du Maire** au personnel auront lieu le 22 décembre à 18h, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

- les **Vœux du Maire** à la population auront lieu le 19 janvier à 18h. Pour l'occasion, l'OCS (Office Communautaire des Sports) pourront remettre des récompenses aux lauréats de la commune.

Fin de séance à 19h15